

**Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux**

Saint-Priest, le **25 FEV. 2026**

Convocation conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir assister en votre qualité de membre du Conseil Municipal de Saint-Priest, à la séance qui aura lieu le :

**lundi 2 mars 2026 à 20h
salle du Conseil – Mairie de Saint-Priest**

ORDRE DU JOUR :

- 01 Vote du compte financier unique (CFU)
 - 02 Affectation du résultat 2025
 - 03 Vote du budget primitif 2026
 - 04 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (CAUE) au titre de l'année 2026
 - 05 Adhésion à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026
 - 06 Octroi d'une subvention au Comité des fêtes de Saint-Priest
 - 07 Vente d'un véhicule communal
- Questions diverses

Vous remerciant par avance de votre participation,

**Le Maire,
Sandrine Chareyre**



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2026

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame Sandrine CHAREYRE, Maire de Saint-Priest,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-10 du 11 juin 2020

rend compte des décisions suivantes prises entre le **11 décembre 2025** et le **2 mars 2026** :



Type	Date	Objet
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;		Location salle Récré : 16/01/2026 – gratuité* - 50 € (vaisselle) 27/02-01/03/2026 – 300 € (tarif extérieur) 13-15/03/2026 – 250 € (avec vaisselle) 27-29/03/2026 – 250 € (avec vaisselle) 05-07/06/2026 – 250 € (avec vaisselle) 12-14/06/2026 – 200 € 26-28/06/2026 – 250 € 31/07-02/08/2026 – 200 € 07-09/08/2026 – 250 (avec vaisselle) 11-13/09/2026 – 250 € (avec vaisselle) 16-18/10/2026 – 200 € Location salle Charray : 22-24/05/2026 – 345 € 18-20/10/2026 – 395 € (avec vaisselle)
Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;	19/12/2025	Virement de crédit n°1 – - 30 € au C/60622 et + 30 € au C/681
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget ;	19/01/2026 20/01/2026 26/01/2026 28/01/2026	Fourniture de serrures électroniques COGELEC (ROZOH) – 3.731,48 € TTC Hébergement de logiciels métiers COSOLUCE – 1.775,74 € TTC Acquisition d'un bungalow triple BACO LOCATION – 24.528,00 € TTC Travaux de sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal TP 2000 – 22.272,00 € TTC

	28/01/2026	Fourniture d'un système de serrures électroniques DEPANNAGE SERRURERIE CURINIER – 3.731,48 € TTC
	16/02/2026	Fourniture de repas scolaires API RESTAURATION – 13.205,50 € TTC (estimation)
Passer les contrats d'assurance ;	16/01/2026	Assurance des risques statutaires CNRACL CNP assurances – taux de cotisation de 6,50 % de la base
	16/01/2026	Assurance des risques statutaires IRCANTEC CNP assurances – taux de cotisation de 0,90 % de la base <i>Les contrats sont conclus du 01/01/2026 au 31/12/2029, avec un taux de cotisation garantie jusqu'au 31/12/2027.</i>
Prononcer la délivrance ou la reprise des concessions dans les cimetières ;	06/01/2026	Concession double – 15 ans – 320 € 16 allée des Frênes

* selon délibération n°2023/43 du 2 octobre 2023 portant modification des tarifs et conventions de location de la salle Charray et de l'Espace Récré

Fait à Saint-Priest, le 2 mars 2026

Le Maire,
Sandrine CHAREYRE



Procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025

*Sous la présidence de Madame le Maire Sandrine CHAREYRE,
Convocation adressée le 5 décembre 2025*

Le onze décembre de l'an deux mil vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés : Gil BREYSSE (procuration à Sandrine CHAREYRE), Nathalie GAILLARD (procuration à Catherine JAGER) et Laëtitia MILLOIS-CAZIER (procuration à Patricia GALLET).

Géraldine BOISSIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Quorum : atteint

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------------------|---|
| Délibération n°2025/62 | Engagement, liquidation et mandatement des dépenses avant le vote du budget 2026 |
| Délibération n°2025/63 | Convention de déneigement pour la campagne 2025/2026 (EURL MANU MOMMEE TP) |
| Délibération n°2025/64 | Création d'emplois permanents à temps non complet |
| Délibération n°2025/65 | Création d'emplois permanents |
| Délibération n°2025/66 | Modification du tableau des emplois et des effectifs |
| Délibération n°2025/67 | Adhésion au contrat de groupe du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche (CDG07) en matière d'assurance des risques statutaires |
| Délibération n°2025/68 | Interventions musicales en milieu scolaire 2025/2026 (conservatoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche – CAPCA) |
| Délibération n°2025/69 | Déclassement d'un véhicule communal |
| Délibération n°2025/70 | Mise en vente d'un véhicule communal par voie d'appel d'offres sous pli cacheté |
| Délibération n°2025/71 | Demande de subvention pour la construction d'une maison communale Séniors auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026 |
| Délibération n°2025/72 | Demande de subvention pour la construction d'une maison communale Séniors auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07 |
| Délibération n°2025/73 | Demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026 |
| Délibération n°2025/74 | Demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes |
| Délibération n°2025/75 | Demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07 |

Délibération n°2025/76	Demande de subvention pour la reconstruction du local de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026
Délibération n°2025/77	Demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes
Délibération n°2025/78	Demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07
Délibération n°2025/79	Demande de subvention pour l'aménagement et la végétalisation du carrefour des routes départementales 7 et 507 auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026
Délibération n°2025/80	Demande de subvention pour l'aménagement et la végétalisation du carrefour des routes départementales 7 et 507 auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07
Délibération n°2025/81	Demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026
Délibération n°2025/82	Demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
Délibération n°2025/83	Demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07
Délibération n°2025/84	Demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026
Délibération n°2025/85	Demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes
Délibération n°2025/86	Demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07
Délibération n°2025/87	Fixation des durées d'amortissement
Délibération n°2025/88	Achat d'un véhicule communal pour les services techniques
Délibération n°2025/89	Frais de scolarisation des enfants hors commune scolarisés dans une école de Saint-Priest

Ouverture de la séance à 20h03.

Madame le Maire Sandrine CHAREYRE accueille les participants et souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus.

❖ **Procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025**

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025.

❖ **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, le vote de la décision modificative n°1.

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Ajoute un point à l'ordre du jour pour le vote de la décision modificative n°1. Cette délibération prend rang au numéro 2025/90.

❖ **Retrait d'un point à l'ordre du jour**

Le Maire propose à l'assemblée de retirer un point à l'ordre du jour, en la délibération n°2025/88 achat d'un véhicule communal pour les services techniques.

En effet, la commune a décidé de renoncer à l'achat du véhicule en raison de son état de vétusté et d'un prix jugé trop élevé par rapport à la valeur marchande réelle.

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Retire un point à l'ordre du jour pour l'achat d'un véhicule communal pour les services techniques. En conséquence, la numérotation des délibérations suivantes est décalée.

- ❖ **Délibération n°2025/62 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses avant le vote du budget 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025. Elle expose à l'assemblée la répartition des fonds, présentée ci-dessous, et le fléchage des projets.

202	Frais d'études, élab. modif. et rév. doc. urban.	20.000,00 €
203	Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion	60.000,00 €
204182	Bâtiments et installations	15.000,00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	26.000,00 €
2131	Bâtiments publics	205.955,30 €
2138	Autres constructions	27.000,00 €
2151	Réseaux de voirie	30.000,00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5.000,00 €
238	Avances versées sur comm. immo. corporelles	100.000,00 €
Total		488.955,30 €

*Sur recommandation de la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), il est ajouté à la délibération le paragraphe « **PRÉCISE** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026 ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026, en l'attente du vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans les conditions exposées ci-dessus.

Décide de notifier la présente décision à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP).

Précise que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

- ❖ **Délibération n°2025/63 – Convention de déneigement pour la campagne 2025/2026 (EURL MANU MOMMEE TP)**
Rapporteur : Michel LEVEQUE

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la convention de déneigement avec la société EURL MANU MOMMEE TP, il s'agit d'une astreinte externalisée en cas de chute de neige.

Michel LEVEQUE présente les opérations de déneigement et la répartition des tâches entre les agents de la commune et ladite société.

Madame le Maire précise que pour la campagne 2024/2025, la commune a juste payé l'astreinte, car il n'y a pas eu de chute de neige, mais l'événement étant imprévisible, la commune est obligée de se préparer à l'éventualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Autorise le Maire à signer la convention de déneigement pour la campagne 2025/2026 avec la société EURL MANU MOMMEE TP, annexée à la délibération.

❖ **Délibération n°2025/64 – Création d’emplois permanents à temps non complet**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire présente le contexte de ces créations d’emplois avec le départ en retraite de l’agent de restauration scolaire, qui confectionnait les repas sur site, et la prestation de services avec la société API pour la fourniture des repas à partir du 19 mars 2026 jusqu’à la fin de l’année 2025/2026.

Le poste d’agent de restauration scolaire est ouvert sur les trois grades du cadre d’emploi d’adjoint technique territorial afin de maximiser les chances de recrutement en termes de profil et de prétention salariale.

Ces emplois sont créés pour le futur agent de restauration scolaire qui aura pour mission, entre autres, de réceptionner les repas d’API, de les remettre en température, de mettre en place le réfectoire, d’assurer le service et la plonge.

Concernant l’année scolaire 2026/2027, la commune n’a pas encore statué sur la solution de restauration scolaire : prestation de services avec la société API ou confection sur place. En effet, la commune, avec cette délibération et la suivante, se laisse le temps de réfléchir au mode de restauration pour la rentrée 2026/2027.

Il est rappelé que la Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) porte un projet de cuisine centrale, mais qu’en raison des élections communautaires et de la recherche du site où installer ladite cuisine centrale, le projet ne devrait pas voir le jour avant, au moins, 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité par 15 voix pour,

Approuve la création de trois emplois permanents à temps non complet de 24h sur les grades suivants : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Précise que par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l’article L.332-8 7°.

❖ **Délibération n°2025/65 – Création d’emplois permanents**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire explique que ces emplois sont créés au cas où la commune ferait le choix de revenir à une préparation des repas sur site. Dans ce cas, il faudrait un agent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité par 15 voix pour,

Approuve la création de deux emplois permanents à temps complet sur les grades d’adjoint technique territorial et d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Précise que par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l’article L.332-8 7°.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des emplois créés seront inscrits au budget primitif de la collectivité.

❖ **Délibération n°2025/66 – Modification du tableau des emplois et des effectifs**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité par 15 voix pour,

Approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs telle qu’annexé à la délibération.

❖ **Délibération n°2025/67 – Adhésion au contrat de groupe du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l’Ardèche (CDG 07) en matière d’assurance des risques statutaires (2026-2029)**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire présente le contrat de groupe en reprenant les éléments exposés dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve l'adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche et selon les modalités exposées dans la délibération.

Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

- ❖ **Délibération n°2025/68 – Interventions musicales en milieu scolaire 2025/2026 (conservatoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche – CAPCA)**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Une présentation des interventions musicales en milieu scolaire est faite par Madame le Maire.

Pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Autorise le Maire à signer la convention, annexée à la délibération, avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) afin d'assurer les interventions musicales en milieu scolaire par l'intermédiaire de son conservatoire au titre de l'année 2025/2026 pour un montant de 2.720,00 € correspondant à 14 heures d'interventions par classe.

- ❖ **Délibération n°2025/69 – Déclassement d'un véhicule communal**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Il est exposé par Madame le Maire que suite à la délibération 2024/24 du 27 mai 2024 portant affectation des biens issus du legs universel BACONNIER, il est nécessaire de procéder au déclassement du véhicule issue dudit legs universel afin de procéder à sa mise en vente, par la délibération suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Déclasse le véhicule visé dans la délibération du domaine public de la commune pour le transférer dans le domaine privé.

- ❖ **Délibération n°2025/70 – Mise en vente d'un véhicule communal par voie d'appel d'offres sous pli cacheté**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire présente la consultation d'appel d'offres sous pli cacheté pour la vente du véhicule déclassé par la délibération précédente.

Didier REYNAUD s'interroge sur les canaux de communication de cette consultation.

Réponse lui est faite par Madame le Maire qui précise que les canaux habituels de la commune seront utilisés (site internet, réseaux sociaux et bulletin municipal).

Agnès LEVEQUE demande si la consultation se limite aux habitants de Saint-Priest et si le tableau de la commission d'ouverture des plis sera consultable.

Madame le Maire indique que la consultation est ouverte à tous, quel que soit leur lieu de résidence. Il est précisé que le tableau de la commission d'ouverture des plis sera consultable, comme pour un appel d'offres classique. Géraldine BOISSIER demande si le nom et le prix d'achat figureront dans la délibération.

Le Maire répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Réaffirme sa volonté de vendre le véhicule visé ci-dessus.

Approuve le cahier des charges de l'appel d'offres sous pli cacheté pour la vente d'un véhicule communal, annexé à la délibération.

Charge le Maire de procéder à la mise en vente dudit véhicule par voie d'appel d'offres et de signer tous les documents y afférant.

Précise qu'une délibération devra acter la vente sauf en cas de vente inférieure à 4.600 € conformément à l'article L.2122-22 10° du code général des collectivités territoriales.

- ❖ **Délibération n°2025/71 – Demande de subvention pour la construction d'une maison communale Séniors auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire assure la présentation du projet et de son état d'avancement. Il est précisé qu'Ardèche Habitat aura la maîtrise d'ouvrage déléguée, c'est-à-dire qu'ils construiront la maison communale pour le compte de la commune, ce qui est plus avantageux financièrement pour la collectivité.

État (DETR)	40.000,00 €	40 %
Département	30.000,00 €	30 %
Fonds propre commune	30.000,00 €	30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la construction d'une maison communale Séniors auprès de l'État, au titre de la DETR 2026.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/72 – Demande de subvention pour la construction d'une maison communale Séniors auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DETR)	40.000,00 €	40 %
Département	30.000,00 €	30 %
Fonds propre commune	30.000,00 €	30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la construction d'une maison communale Séniors auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/73 – Demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire présente le projet de création d'une maison des associations.

État (DETR)	60.000,00 €	40 %
Région	30.000,00 €	20 %
Département	30.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	30.000,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès de l'État, au titre de la DETR 2026.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/74 – Demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DETR)	60.000,00 €	40 %
Région	30.000,00 €	20 %
Département	30.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	30.000,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/75 – Demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DETR)	60.000,00 €	40 %
Région	30.000,00 €	20 %
Département	30.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	30.000,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la création d'une maison des associations auprès du Conseil départemental de l'Ardèche.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/76 – Demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire présente le projet, son état d'avancement et le plan de financement ci-dessous.

État (DETR)	392.000,00 €	40 %
Région	196.000,00 €	20 %
Département	196.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	196.000,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès de l'État, au titre de la DETR 2026.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/77 – Demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DETR)	392.000,00 €	
Région	196.000,00 €	20 %
Département	196.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	196.000,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/78 – Demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DETR)	392.000,00 €	40 %
Région	196.000,00 €	20 %
Département	196.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	196.000,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la reconstruction du local sportif du stade Belon auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/79 – Demande de subvention pour l'aménagement et la végétalisation du carrefour des routes départementales 7 et 507 auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire présente le projet et son état d'avancement.

État (DETR)	8.400,00 €	40 %
Département	6.300,00 €	30 %
Fonds propre commune	6.300,00 €	30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour l'aménagement et la végétalisation du carrefour des routes départementales 7 et 507 auprès de l'État, au titre de la DETR 2026.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/80 – Demande de subvention pour l'aménagement et la végétalisation du carrefour des routes départementales 7 et 507 auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DETR)	8.400,00 €	40 %
Département	6.300,00 €	30 %
Fonds propre commune	6.300,00 €	30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour l'aménagement et la végétalisation du carrefour des routes départementales 7 et 507 auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/81 – Demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026**

Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Il est précisé qu'une étude est en cours avec le concours du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne – Rhône-Alpes.

Dans le cadre de l'étude menée par l'ARS, nous sommes un site pilote. La directrice d'école est associée à la démarche, ainsi que l'ensemble des usagers (élèves, parents, agents, enseignants). La date de rendu de l'étude est fixée à fin mars pour des travaux avant la fin de l'année scolaire.

État (DSIL)	26.000,00 €	40 %
ADEME*	13.000,00 €	20 %
Département	13.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	13.000,00 €	20 %

* Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès de l'État, au titre de la DSIL 2026.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/82 – Demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)**

Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DSIL)	26.000,00 €	40 %
ADEME*	13.000,00 €	20 %
Département	13.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	13.000,00 €	20 %

* Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/83 – Demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07**

Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DSIL)	26.000,00 €	
ADEME*	13.000,00 €	20 %
Département	13.000,00 €	20 %
Fonds propre commune	13.000,00 €	20 %

* Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école primaire auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/84 – Demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026**
Rapporteur : Michel LEVEQUE

Michel LEVEQUE présente les travaux à effectuer suite à l'estimation fournie par une société. Il précise qu'une demande de travaux au titre de la loi sur l'eau a été déposée. Les travaux pourront démarrer quand la rivière sera à sec et quand l'état des champs voisins le permettront pour le passage des engins.

État (DSIL)	9.000,00 €	40 %
Région	4.500,00 €	20 %
Département	4.500,00 €	20 %
Fonds propre commune	4.500,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès de l'État, au titre de la DSIL 2026.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/85 – Demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DSIL)	9.000,00 €	40 %
Région	4.500,00 €	20 %
Département	4.500,00 €	20 %
Fonds propre commune	4.500,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- ❖ **Délibération n°2025/86 – Demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Pas de débat.

État (DSIL)	9.000,00 €	40 %
Région	4.500,00 €	20 %
Département	4.500,00 €	20 %

Fonds propre commune

4.500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la demande de subvention pour la sécurisation de la passerelle piétonne du Gleizal auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

❖ **Délibération n°2025/87 – Fixation des durées d'amortissement**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire précise que cette délibération intervient pour réduire l'amortissement au minimum légal, à savoir l'amortissement des subventions d'équipements versées.

Sur recommandation de la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), il est ajouté à la délibération les paragraphes suivants afin d'avoir une seule délibération pour les questions d'amortissement :

« Conformément à la délibération n°2023/33 susvisée, les subventions d'équipements versées – compte 204 ont pour durées d'amortissement :

- *5 ans maximum lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;*
- *30 ans maximum lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;*
- *40 ans maximum lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.*

Cette même délibération a chargé le Maire de fixer une durée d'amortissement des subventions d'équipements versées – compte 204 soit :

- *dans la limite des durées précitées lorsque le bien financé n'est pas amorti ou que sa durée d'amortissement n'est pas connue ;*
- *sur la même durée que celle appliquée sur le bien financé lorsqu'elle est connue (dans la limite des durées précitées. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Supprime toutes les durées d'amortissements en vigueur dans la commune pour ne conserver que celles concernant le compte 204 – subventions d'équipements versées – fixées par la délibération n°2023/33 susvisée dans la délibération et repris dans cette dernière.

Charge le Maire de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipements versées – compte 204 – dans les conditions exposées dans la délibération.

Précise que les amortissements commencés se poursuivront jusqu'à leur terme.

Décide de notifier la présente décision à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP).

❖ **Délibération n°2025/88 – Frais de scolarisation des enfants hors commune scolarisés dans une école de Saint-Priest**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire explique que depuis le début de l'année scolaire 2025/2026, un enfant hors commune est scolarisé à Saint-Priest, mais qu'il n'existe pas de cadre de facturation des frais de scolarité.

Cette délibération a pour but de fixer les frais de scolarité à facturer aux communes de résidence des familles. Après une étude des frais de fonctionnement des écoles, conformément à la liste des dépenses éligibles fixée par le cadre réglementaire, les frais de scolarité ont été fixés à 1.583 € pour un élève de maternelle et à 480 € pour un élève de primaire. Ces montants ont aussi été déterminés par une analyse des frais de scolarité pratiqués sur le bassin privadois.

François GINEYS demande si ces tarifs concernent aussi les enfants de Privas scolarisés à Saint-Priest.

Le Maire précise que ces tarifs s'appliquent à tous les enfants hors commune. D'ici, le Maire de Privas doit signer une dérogation afin que l'enfant puisse être scolarisé hors commune (ce qui engendre une facturation des frais de scolarité). Généralement, ce n'est pas le cas, tout comme à Saint-Priest, sauf cas particuliers. Cette pratique d'accorder très peu de dérogation est de nature financière, mais aussi politique, afin de maintenir une école et des classes sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Fixe la participation aux frais de scolarisation à 1.583 € pour un élève de maternelle et à 480 € pour un élève d'élémentaire.

Précise que les participations seront réévaluées chaque année en fonction du taux d'inflation.

Autorise le Maire à mettre les participations en recouvrement.

Dit qu'en cas de déménagement, les frais de scolarisation seront calculés au trimestre entier.

Dit que les recettes seront imputées au budget principal.

❖ **Délibération n°2025/89 – Vote de la décision modificative n°1**
Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

Madame le Maire expose les raisons qui ont mené à cette décision modificative.

Fonctionnement

Article (chapitre) – opération	Montant	Article (chapitre) – opération	Montant
615231 (011) : Voiries	- 4.000,00 €		
65818 (65) : Autres	4.000,00 €		

Total dépenses

Total recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

Approuve la décision modificative n°1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h31 après distribution du compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire entre le 22 septembre et le 11 décembre 2025.

La secrétaire de séance,
Géraldine BOISSIER



Le Maire,
Sandrine CHAREYRE



Délibération n°2026/01

Le deux mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026/01

Objet : Vote du budget primitif 2026

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Depuis début janvier, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et les éditeurs logiciels connaissent des difficultés. Le service de télétransmission des documents budgétaires de la DGFIP est à l'arrêt complet depuis plusieurs semaines et le délai de remise en service ne cesse de s'allonger.

Ainsi, nous sommes dans l'impossibilité de produire le Compte Financier Unique (CFU) pour le premier conseil municipal de l'année. Toutefois, le code général des collectivités territoriales permet aux conseils municipaux de voter le budget primitif avant le CFU avec une reprise anticipée des résultats. Pour cela, la DGFIP atteste les résultats et produit une affectation du résultat, en annexe de la présente délibération.

Lorsque le CFU aura été produit, le conseil municipal devra délibérer sur l'affectation définitive du résultat et éventuellement sur un budget supplémentaire ou une décision modificative.

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que pour des raisons techniques, la commune n'est pas mesure de produire un compte financier unique avec la direction départementale des finances publiques au moment du vote du budget primitif.

Le projet de budget primitif 2026 s'établit en dépenses et en recettes à **4 613 493,55 €**, selon détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	408 000,57 €
70	<i>Produits des services du domaine et ventes diverses</i>	53 810,28 €
73	<i>Impôts et taxes</i>	216 663,49 €
731	<i>Imposition directe</i>	370 000,00 €
74	<i>Dotations et participations</i>	346 536,82 €
75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	11 580,00 €
	Sous-total	1 406 591,16 €

DÉPENSES

011	Charges à caractère général	308 579,23 €
012	Charge de personnel et frais assimilés	355 200,00 €
014	Atténuation de produits	120 994,00 €
023	Virement à la section d'investissement	466 418,24 €
042	Opérations d'ordre	16 956,80 €
65	Autres charges de gestion courante	130 991,00 €
66	Charges financières	7 451,89 €
Sous-total		1 406 591,16 €

INVESTISSEMENT**RECETTES**

021	Virement de la section de fonctionnement	466 418,24 €
024	Produit de cession des immobilisations	355 500,00 €
040	Opérations d'ordre	16 956,80 €
041	Opérations patrimoniales	2 111,95 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	247 134,91 €
dont	Excédents de fonctionnement capitalisés	203 222,79 €
13	Subventions d'investissement	1 811 716,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	307 064,49 €
Sous-total		3 206 902,39 €

DÉPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	118 779,20 €
041	Opérations patrimoniales	2 111,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	83 793,39 €
20	Immobilisations incorporelles	34 924,36 €
204	Subventions d'équipements versées	61 760,78 €
21	Immobilisations corporelles	384 500,03 €
23	Immobilisations en cours	2 521 032,68 €
Sous-total		3 206 902,39 €

TOTAL RECETTES	4 613 493,55 €
TOTAL DÉPENSES	4 613 493,55 €

➡ Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

Fait à Saint-Priest, le 2 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,
Vanessa AGNES



Le Maire,
Sandrine CHAREYRE




Mairie de Saint-Priest
Mairie de Saint-Priest

Numéro SIRET : 21070288200015
Poste comptable : Service de Gestion Comptable de Privas

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	54
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
B3.1 - Etat des provisions constituées	57
B3.2 - Etalement des provisions	58
B4 - Etat des charges transférées	59
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	60
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	63
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	65
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	69
B7.9 - Autres engagements reçus	70
B8 - Subventions versées	74
B9 - Etat du personnel	75
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	76
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	78
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	79
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	80
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	81
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	82
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	83
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	84
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	85
D3 - Décisions en matière de taux	87
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	88
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	90
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	92
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	93
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	1374

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	467,78

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	670,54
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	766,78
3 Dépenses d'équipement brut / population	640,73
4 Encours de dette / population (2) (3)	434,12
5 DGF / population	234,54
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,3864
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,9724
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,8356
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,5661
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 585 866,46	1 867 122,11	211 188,51	A1 492 444,16
Investissement	536 006,07	552 522,86	(3) -135 295,99	A2 -118 779,20
Fonctionnement	1 049 860,39	1 314 599,25	(4) 346 484,50	A3 611 223,36

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 165 643,59	III + IV 81 200,00	B1 -84 443,59
Investissement	I 165 643,59	III 81 200,00	B2 -84 443,59
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	408 000,57
Investissement	A2 + B2	-203 222,79
Fonctionnement	A3 + B3	611 223,36

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 165 643,59
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	21 724,36
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	58 160,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	85 759,20
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 81 200,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	81 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	165 643,59	81 200,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		165 643,59	81 200,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		165 643,59	81 200,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	38 953,20	21 724,36	13 200,00	0,00	21 724,36
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	37 000,00	0,00	61 760,78	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	527 868,00	58 160,03	326 340,00	0,00	58 160,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 352 000,00	85 759,20	2 435 273,48	0,00	85 759,20
Total des dépenses d'équipement		1 955 821,20	165 643,59	2 836 574,26	0,00	165 643,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	98 126,04	0,00	83 793,39	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		98 126,04	0,00	83 793,39	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	64 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 118 747,24	165 643,59	2 920 367,65	0,00	165 643,59

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		2 111,95	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		2 111,95	0,00	0,00

TOTAL	2 118 747,24	165 643,59	2 922 479,60	0,00	165 643,59
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	165 643,59
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	222 164,00	81 200,00	1 730 516,00	0,00	81 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	770 471,88	0,00	307 064,49	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		992 635,88	81 200,00	2 037 580,49	0,00	81 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 000,00	0,00	43 912,12	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	202 581,33	0,00	203 222,79	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 000,00	0,00	355 500,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		724 581,33	0,00	602 634,91	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	64 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 782 017,21	81 200,00	2 640 215,40	0,00	81 200,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	449 398,02		466 418,24	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	22 628,00		16 956,80	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		2 111,95	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		472 026,02		485 486,99	0,00	0,00

TOTAL	2 254 043,23	81 200,00	3 125 702,39	0,00	81 200,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 200,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	283 958,00	0,00	308 579,23	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	338 900,00	0,00	355 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	119 983,00	0,00	120 994,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	141 248,98	0,00	130 991,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		884 089,98	0,00	915 764,23	0,00	0,00
66	Charges financières	9 701,22	0,00	7 451,89	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	30,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		893 821,20	0,00	923 216,12	0,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	449 398,02		466 418,24	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	22 628,00		16 956,80	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		472 026,02		483 375,04	0,00	0,00

TOTAL	1 365 847,22	0,00	1 406 591,16	0,00	0,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 273,81	0,00	53 810,28	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	179 368,49	0,00	216 663,49	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	409 703,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	336 517,42	0,00	346 536,82	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 500,00	0,00	11 580,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	21 724,36	0,00	21 724,36
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	58 160,03	0,00	58 160,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	85 759,20	0,00	85 759,20
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		165 643,59	0,00	165 643,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**165 643,59****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**0,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	81 200,00	0,00	81 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		81 200,00	0,00	81 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

81 200,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00		0,00
+			0,00
=			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 118 747,24	165 643,59	0,00	2 922 479,60	0,00	0,00	0,00	165 643,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 953,20	21 724,36	0,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00	21 724,36
204	Subventions d'équipement versées (9)	37 000,00	0,00	0,00	61 760,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	527 868,00	58 160,03	0,00	326 340,00	0,00	0,00	0,00	58 160,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 352 000,00	85 759,20	0,00	2 435 273,48	0,00	0,00	0,00	85 759,20
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 955 821,20	165 643,59	0,00	2 836 574,26	0,00	0,00	0,00	165 643,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	98 126,04	0,00		83 793,39	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		98 126,04	0,00	0,00	83 793,39	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	64 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 118 747,24	165 643,59	0,00	2 920 367,65	0,00	0,00	0,00	165 643,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			2 111,95	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 111,95	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le Pour information (RAR N-1 / BAR N-1 / vote)
ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

SLOW

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 / BAR N-1 / vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								165 643,59

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 051 461,90	81 200,00	2 922 479,60	0,00	81 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	222 164,00	81 200,00	1 730 516,00	0,00	81 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	770 471,88	0,00	307 064,49	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		992 635,88	81 200,00	2 037 580,49	0,00	81 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 000,00	0,00	43 912,12	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 000,00	0,00	355 500,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		522 000,00	0,00	399 412,12	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	64 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 579 435,88	81 200,00	2 436 992,61	0,00	81 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	449 398,02		466 418,24	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	22 628,00		16 956,80	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		2 111,95	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		472 026,02		485 486,99	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

TOTAL

(RAR N-1 + Vote)

ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

S²LOW

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'as	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II		III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées						81 200,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 118 747,24	165 643,59	0,00	2 922 479,60	0,00	0,00	0,00	165 643,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 953,20	21 724,36	0,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00	21 724,36
202	Frais réalisation documents urbanisme	25 453,20	21 606,00		0,00	0,00	0,00	0,00	21 606,00
203	Frais d'études, recherche, développement	13 500,00	118,36		6 000,00	0,00	0,00	0,00	118,36
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	37 000,00	0,00	0,00	61 760,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	13 000,00	0,00		34 760,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	527 868,00	58 160,03	0,00	326 340,00	0,00	0,00	0,00	58 160,03
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	80 000,00	29 094,70		20 000,00	0,00	0,00	0,00	29 094,70
2131	Bâtiments publics	224 275,00	0,00		85 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	3 833,58		0,00	0,00	0,00	0,00	3 833,58
2138	Autres constructions	30 000,00	22 368,00		12 160,00	0,00	0,00	0,00	22 368,00
2151	Réseaux de voirie	150 800,00	0,00		22 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	15 093,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	1 500,00	849,15		4 000,00	0,00	0,00	0,00	849,15
2182	Matériel de transport	0,00	0,00		33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + II + III) Vote) III = I + II
2183	Matériel informatique	2 000,00	1 425,40		8 000,00	0,00	0,00	0,00	1 425,40
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 000,00	589,20		1 000,00	0,00	0,00	0,00	589,20
2188	Autres immobilisations corporelles	17 200,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 352 000,00	85 759,20	0,00	2 435 273,48	0,00	0,00	0,00	85 759,20
231	Immobilisations corporelles en cours	1 152 000,00	85 759,20		1 145 000,00	0,00	0,00	0,00	85 759,20
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		1 290 273,48	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 955 821,20	165 643,59	0,00	2 836 574,26	0,00	0,00	0,00	165 643,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	98 126,04	0,00		83 793,39	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	89 293,16	0,00		80 267,45	0,00		0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	8 832,88	0,00		3 525,94	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		98 126,04	0,00	0,00	83 793,39	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	64 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812478	RD7 (part CD07)	64 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812478999999		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 118 747,24	165 643,59	0,00	2 920 367,65	0,00	0,00	0,00	165 643,59

SLO

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			2 111,95	0,00		0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00			671,95	0,00		0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00			1 440,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 111,95	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 051 461,90	81 200,00	2 922 479,60	0,00	81 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	222 164,00	81 200,00	1 730 516,00	0,00	81 200,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	85 848,00	71 200,00	848 000,00	0,00	71 200,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	296 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 300,00	0,00	369 000,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	24 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	10 000,00	16 016,00	0,00	10 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	100 000,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	770 471,88	0,00	307 064,49	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	770 471,88	0,00	307 064,49	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		992 635,88	81 200,00	2 037 580,49	0,00	81 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 000,00	0,00	43 912,12	0,00	0,00
1021	Dotation	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	30 000,00	0,00	41 912,12	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 000,00	0,00	355 500,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		522 000,00	0,00	399 412,12	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	64 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le
			I		II	III = I + II
Total des recettes réelles		1 579 435,88	81 200,00	2 436 992,61	0,00	81 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	449 398,02		466 418,24	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 628,00		16 956,80	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 832,00		417,80	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	5 540,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 757,00		10 757,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		5 782,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	600,00		0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 899,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		2 111,95	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	0,00		671,95	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00		1 440,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		472 026,02		485 486,99	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 365 847,22	0,00	0,00	1 406 591,16	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (3)	283 958,00	0,00	0,00	308 579,23	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	338 900,00	0,00		355 200,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	119 983,00	0,00		120 994,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	141 248,98	0,00	0,00	130 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		884 089,98	0,00	0,00	915 764,23	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 701,22	0,00		7 451,89	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	30,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		9 731,22	0,00	0,00	7 451,89	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		893 821,20	0,00	0,00	923 216,12	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	449 398,02			466 418,24	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	22 628,00			16 956,80	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		472 026,02			483 375,04	0,00		0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

Pour

ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

SLO

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 273,81	0,00	53 810,28	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	179 368,49	0,00	216 663,49	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	409 703,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	336 517,42	0,00	346 536,82	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	10 500,00	0,00	11 580,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 365 847,22	0,00	0,00	1 406 591,16	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	283 958,00	0,00	0,00	308 579,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	17 500,00	0,00		19 649,23	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 970,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	20 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	200,00	0,00		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	25 500,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	46 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 500,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	10 641,21	0,00		11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	14 926,79	0,00		17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
623	Pub., publications, relations publiques	13 500,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 000,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 100,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	7 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	120,00	0,00		130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	0,00		700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	6 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	6 500,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	3 500,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	338 900,00	0,00		355 200,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	148 000,00	0,00		170 000,00	0,00		0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	85 000,00	0,00		70 000,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		3 300,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	100 000,00	0,00		106 000,00	0,00		0,00	0,00
6470	Autres charges sociales	900,00	0,00		900,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	119 983,00	0,00		120 994,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	789,00	0,00		1 800,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	95 162,00	0,00		95 162,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préel. divers	24 032,00	0,00		24 032,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	141 248,98	0,00	0,00	130 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	64 600,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	5 800,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	130,00	0,00		130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	40,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	41 830,00	0,00		21 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	7 323,98	0,00		8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	525,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	4 500,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	4 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		884 089,98	0,00	0,00	915 764,23	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 701,22	0,00		7 451,89	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 701,22	0,00		7 451,89	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	30,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	30,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		9 731,22	0,00	0,00	7 451,89	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		893 821,20	0,00	0,00	923 216,12	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	449 398,02			466 418,24	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 628,00			16 956,80	0,00		0,00	0,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	22 628,00			16 956,80	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		472 026,02			483 375,04	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 273,81	0,00	53 810,28	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 200,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
7032	Stationnement et location voie publique	1 229,28	0,00	1 231,28	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	18 958,00	0,00	9 479,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	23 286,53	0,00	2 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	179 368,49	0,00	216 663,49	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	147 368,49	0,00	147 368,49	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	28 695,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	8 600,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	409 703,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	373 703,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	336 517,42	0,00	346 536,82	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	145 000,00	0,00	145 692,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	120 000,00	0,00	133 000,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	38 000,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	255,00	0,00	0,00
744	FCTVA	13 494,42	0,00	7 135,82	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié le 04/03/2026 II	Total III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 023,00	0,00	2 023,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	2 431,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 500,00	0,00	11 580,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	500,00	0,00	1 580,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 019 362,72	0,00	998 590,59	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 115 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 115 000,00									
10613-1061320	CA SUD RHONE ALPES			01/12/2015	150 000,00	F		1,700	1,700	EUR	T	P	N	A-1
1143-608500	CA SUD RHONE ALPES			01/08/2012	100 000,00	F		4,370	4,370	EUR	S	P	N	A-1
2012-9025664	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME A			15/10/2012	135 000,00	F		4,680	4,680	EUR	T	P	N	A-1
2014-9448454	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME A			25/02/2015	180 000,00	F		2,660	2,660	EUR	T	P	N	A-1
2017-	CA SUD RHONE ALPES			28/10/2017	180 000,00	F		1,200	1,200	EUR	T	P	N	A-1
2019-01	CA SUD RHONE ALPES 4	01/01/2019		30/08/2019	220 000,00	F		1,150	1,150	EUR	T	P	N	A-1
40492-00000240492	CA SUD RHONE ALPES			05/01/2010	150 000,00	F		4,190	4,190	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 115 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).


(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le  des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		394 841,89					80 267,45	7 451,89	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		394 841,89					80 267,45	7 451,89	0,00	0,00
10613-1061320	N	0,00	A-1	51 689,06	4,91	F		1,700	10 538,47	811,77	0,00	0,00
1143-608500	N	0,00	A-1	13 158,87	1,57	F		4,370	8 677,48	481,26	0,00	0,00
2012-9025664	N	0,00	A-1	21 013,61	1,78	F		4,680	11 797,64	778,40	0,00	0,00
2014-9448454	N	0,00	A-1	55 196,75	4,14	F		2,660	13 255,37	1 336,75	0,00	0,00
2017-	N	0,00	A-1	85 012,82	6,82	F		1,200	12 164,76	965,56	0,00	0,00
2019-01	N	0,00	A-1	129 298,79	8,65	F		1,150	14 564,77	1 424,27	0,00	0,00
40492-00000240492	N	0,00	A-1	39 471,99	4,00	F		4,190	9 268,96	1 653,88	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		394 841,89					80 267,45	7 451,89	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	394 841,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens immobiliers ou installations	30	03/07/2023
L	Biens mobiliers, matériels ou études	5	03/07/2023
L	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	03/07/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

SOUDE

de l'exercice

ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

SLOW

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	87 719,34
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	87 719,34
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE



Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.8****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					6 300,00
657363	N°1 Subvention annuelle		CCAS de Saint-Priest	Autre personne de droit public	4 500,00
65748	N°1 Subvention annuelle		Comité des Fêtes de St-Priest	Association	1 800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	2,00	5,00	2,85	1,47	4,32
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,47	0,47
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	1,00	2,00	1,85	0,00	1,85
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,90	1,90
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,90	0,90
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 0,00



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE00

FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		6,00	4,00	10,00	5,85	2,37	8,22

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	368	0,00	332-8-6°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	TECH	461	0,00	332-8-2°	CDD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	S	368	0,00	332-8-6°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE



Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
CAPCA	01/01/2017	FPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-118 779,20	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-84 443,59	-84 443,59
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-203 222,79	-84 443,59

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	203 222,79	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-203 222,79	-84 443,59
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	-84 443,59

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	83 793,39	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	882 787,16	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	798 993,77	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		83 793,39	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		83 793,39	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	80 267,45	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	3 525,94	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		882 787,16	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		43 912,12	0,00
10222	FCTVA	41 912,12	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	2 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		838 875,04	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	417,80	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 757,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	5 782,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	466 418,24	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2
---	-------------

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	977 000,00	5,30	35,26 %	0,00	344 490,00	5,30
TFPNB	12 500,00	3,31	81,56 %	0,00	10 195,00	3,30
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	144 300,00	-21,19	10,32 %	0,00	14 891,00	-21,19
TOTAL	1 133 800,00	0,96			369 576,00	3,84

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Mairie de Saint-Priest - Principal - BP - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/02/2026

Présenté par le Maire, Sandrine CHAREYRE (1),

A Saint-Priest, le 02/03/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Priest, le 02/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Agnès LEVEQUE	
Catherine JAGER	
Didier REYNAUD	
François GINEYS	
Gil BREYSSE	
Géraldine BOISSIER	
Laëtitia MILLOIS-CAZIER	
Michel LEVEQUE	
Nathalie GAILLARD	
Patricia GALLET	
Pierre EVESQUE	
René TEYSSIER	
Sandrine CHAREYRE	
Thierry COUTIER	
Vanessa AGNES	

Certifié exécutoire par le Maire, Sandrine CHAREYRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/03/2026, et de la publication le 04/03/2026

A Saint-Priest, le 04/03/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 007-210702882-20260302-2026_01-DE



(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Délibération n°2026/02

Le deux mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026/02

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche au titre de l'année 2026

➤ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est en lien avec les acteurs du territoire à travers plusieurs missions :

- Promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale sur l'ensemble du territoire ardéchois.
- Accompagner les collectivités dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'architecture, d'aménagement et de développement durable en les aidant à formuler des objectifs, définir une stratégie territoriale, éclairer et illustrer les choix et préparer les conditions des futurs aménagements.
- Former les élus et les professionnels à la connaissance des territoires, de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine bâti et du paysage par des journées de réflexion et des programmes de formation.
- Conseiller les particuliers qui souhaitent construire, rénover, réhabiliter, lors de permanences gratuites de conseil architectural.
- Informer et sensibiliser pour développer la culture de la qualité du cadre de vie et de l'environnement (organisation de conférences, séminaires, expositions et interventions scolaires).

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer, de réadhérer dans les faits, au CAUE de l'Ardèche. Pour information, l'adhésion pour 2026 s'élève à 180 €.

➤ Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche au titre de l'année 2026.

Fait à Saint-Priest, le 2 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,

Vanessa AGNES



Le Maire,

Sandrine CHAREYRE



Délibération n°2026/03

Le deux mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026/03

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026

➔ Le Maire informe l'assemblée :

La Fondation du Patrimoine a pour but d'aider les propriétaires, qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, à préserver le patrimoine dont ils ont la charge. Ils offrent, notamment, un accompagnement à la recherche de financement publics et privés (dons, mécénats, aides fiscales, subventions aux collectivités, jeux Mission Patrimoine portée par la Fédération Des Jeux et aides de la fondation).

➔ Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales.

Pour information, le montant de l'adhésion s'élève pour 2026, à 200 €.

➔ Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026.

Fait à Saint-Priest, le 2 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,
Vanessa AGNES



Le Maire,
Sandrine CHAREYRE



Délibération n°2026/04

Le deux mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026/04

Objet : Octroi d'une subvention au Comité des fêtes de Saint-Priest

➡ Le Maire propose et informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association Comité des fêtes de Saint-Priest a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la convention avec la mairie, pour l'organisation d'une manifestation d'au moins un jour.

Il est proposé à l'assemblée de répondre favorablement à ladite demande et d'octroyer au Comité des fêtes de Saint-Priest, une subvention d'un montant de 1.800,00 € au titre de l'année 2026 pour l'organisation de la fête des Sources, étant précisé que cette fête célèbre également les 30 ans de l'association.

Le comité des fêtes devra produire un bilan moral et financier de la manifestation dans les semaines suivantes. L'association pourra solliciter une avance de la subvention.

➡ Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1.800,00 € au Comité des fêtes de Saint-Priest pour l'année 2026.

DIT qu'une avance de la subvention pourra être demandée par l'association dès que la délibération acquerra un caractère exécutoire.

DIT que l'association devra fournir un bilan moral et financier de la manifestation visée dans les semaines suivantes.

PRÉCISE que le versement du solde de la subvention est conditionné à la fourniture dudit bilan moral et financier.

Fait à Saint-Priest, le 2 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,
Vanessa AGNES



Le Maire,
Sandrine CHAREYRE



Délibération n°2026/05

Le deux mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026/05

Objet : Vente d'un véhicule communal

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Lors du dernier conseil municipal, une procédure d'appel d'offres sous pli cacheté pour la vente d'un véhicule communal a été approuvé. Cette consultation n'a malheureusement pas abouti dans le sens où aucune des trois offres reçues n'était conforme au cahier des charges qui fixait un prix plancher.

Toutefois, la commune a reçu une proposition d'achat, hors procédure d'appel d'offres, le 9 février 2026, d'un montant de 5.500,00 €, présentée par Mme. [REDACTED].

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 10° ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2022/38 du 10 octobre 2022 portant acceptation du legs universel de Guy BACONNIER dit Pierre ;

Vu la délibération 2024/04 du 4 mars 2024 portant affectation des biens issus du legs universel BACONNIER et classant le véhicule de marque CITROËN, de modèle C4, immatriculé EL-461-ZD, dans le domaine privé de la commune ;

Vu la délibération 2024/05 du 4 mars 2024 portant réforme et aliénation dudit véhicule ;

Vu la délibération 2024/24 du 27 mai 2024 portant affectation des biens issus du legs universel BACONNIER et classant ledit véhicule dans le domaine public de la commune ;

Vu la délibération 2025/16 du 6 mars 2025 portant mise en vente du véhicule ;

Vu la délibération 2025/69 du 11 décembre 2025 portant déclassement d'un véhicule communal ;

Vu la délibération 2025/70 du 11 décembre 2025 portant mise en vente d'un véhicule communal par voie d'appel d'offres sous pli cacheté ;

Considérant que ledit appel d'offres n'a pas été concluant, au motif qu'aucune des trois offres reçues n'était conforme au cahier des charges en ce qui concerne le prix plancher ;

Considérant que la commune ne fait aucun usage dudit véhicule.

Considérant la proposition d'achat reçu le 9 février 2026, hors procédure d'appel d'offres, d'un montant de 5.500,00 €, présentée par Mme. [REDACTED].

Il est proposé au conseil d'accepter la proposition reçue.

➡ **Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité,**

APPROUVE la vente d'un véhicule communal, de marque CITROEN, de modèle C4, immatriculé EL-461-ZD, numéro de châssis VF7NCHNYTHY505521, au profit de Mme. [REDACTED], pour un montant de 5.500,00 €.

PRÉCISE que les frais de carte grise demeurent à la charge de l'acquéreur.

Fait à Saint-Priest, le 2 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,
Vanessa AGNES

Le Maire,
Sandrine CHAREYRE

